

Cattus Formation
2 bis boulevard de la République
79100 Thouars
05.49.66.39.08



FORMATION COMPLÉMENTAIRE DES CONDUCTEURS NOVICES

—

A compter du 1^{er} janvier 2019 les conducteurs novices auront la possibilité de suivre une formation complémentaire pour réduire la durée de la période probatoire.

En effet, lorsqu'on décroche le permis de conduire, celui-ci est crédité de 6 points seulement. Et si aucune infraction entraînant un retrait de point n'a été commise depuis l'obtention celui-ci est crédité de 2 points supplémentaires par année sur une période de 3 ans. Si le permis a été passé dans le cadre de la conduite accompagné (ou apprentissage anticipé de la conduite), le permis est alors crédité de 3 points par an sur une période de 2 ans.

Quels sont les avantages?

Si le titulaire d'un premier permis de conduire a suivi la formation complémentaire le délai probatoire est réduit d'une année et le permis de conduire est majoré de deux points au terme de la première année du délai probatoire.

En sommes, le délai probatoire qui est normalement de 3 ans, passe à 2 ans avec 2 points de rajoutés à leur 6 points initiaux la première année, puis 4 points la seconde et dernière année de probatoire.

L'objectif est d'encourager les conducteurs novices à continuer de se former en vue de rester des conducteurs responsables et vigilants. Il est également essentiel de renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite.

C'est essentiel car une accidentalité particulièrement élevée est observée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. Effet, près de 25% des accidents de la route ayant entraînés des blessures ou des morts sont commis par des conducteurs novices. Les formations post permis sont l'occasion d'engager auprès des jeunes conducteurs une démarche de réflexion sur leurs comportements et leur perception des risques.

Les avantages de la formation complémentaire pour les conduites accompagnées

Si le titulaire du permis de conduire a bénéficié de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et qu'il a suivi la formation complémentaire, le délai probatoire de deux ans est réduit de six mois.

Le permis de conduire est alors majoré de trois points à la fin de la première année du délai probatoire, puis 3 points 6 mois après.

La durée de la formation post permis jeune conducteur

La formation complémentaire des conducteurs novices est rapide, elle dure une journée seulement (7 heures) et s'effectue en groupe afin que chacun partage son expérience.

Quand suivre la formation Post-permis?

La formation visant à réduire le délai de la période probatoire peut être suivie entre le sixième et le douzième mois après l'obtention du permis de conduire.

A qui s'adresse cette formation?

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un permis voiture qu'ils aient suivi une formation traditionnelle, une formation au permis boîte automatique ou en conduite accompagnée. Mais elle concerne aussi les titulaires d'un permis 2 roues. Les jeunes conducteurs en période probatoire ayant passés le permis A1 ou A2 que ce soit en moto ou en maxi-scoot, peuvent également participer à cette formation complémentaire et réduire le délai de la période probatoire.

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



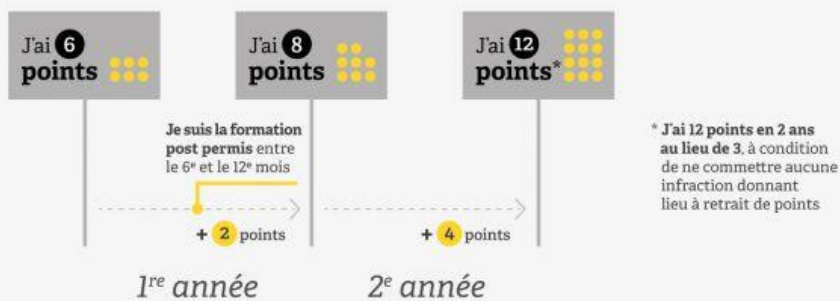
CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

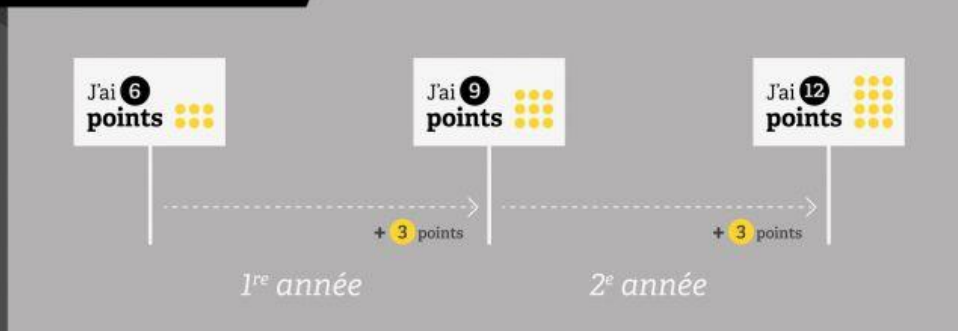
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES